

COMMUNE DE GOULT

<p>PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Conseil Municipal du 12 Avril 2022

Étaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monique CHABAUD, Janine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Michèle MICHEL, Francis ROCHE, Hervé CHABOWSKI, Jean-Louis BONVALET, Elodie de TIMARY, Nicolas CARRARA

Étaient absents : Françoise PEZIERE (pouvoir à Nicolas CARRARA) CENCIARELLI) , Michèle DIDIER (pouvoir à Mauricette CENCIARELLI)

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD

1. Approbation du procès-verbal du 27 Janvier 2022

Approuvé à l'unanimité

2. Avenant n°3 au marché de travaux de la Chapelles des hommes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'avenant n°3 de l'entreprise ATELIER ZINA PERRAUT relatif au marché de travaux de restauration des peintures murales du XIVème siècle pour un montant de 24 750€ HT.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention auprès de la DRAC pour réaliser les travaux supplémentaires de restauration et de conservation des peintures intérieures de la chapelle des hommes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une nouvelle fois la DRAC pour obtenir une subvention dans le cadre des travaux supplémentaires à la chapelle des hommes à hauteur de 50% d'un montant de 34 709€ HT.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement du chauffage de l'école élémentaire (régularisation délibération 2021-9)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-9 afin d'obtenir une subvention au titre de la DSIL à hauteur maximum de 70% sur un montant prévisionnel de dépenses de 103 176,20 € HT. Pour constituer le dossier, il est nécessaire de compléter la délibération prise.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux de rénovation de deux bâtiments communaux (isolation des murs et plafonds, changement des menuiseries, chauffage)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de praticiens attendant des locaux adaptés pour l'exercice de leurs activités. La commune dispose de 2 bâtiments (rez de chaussée de la gare de Lumières et le Mas des jeunes) qui permettront avec des travaux de rénovation et d'isolation de répondre favorablement à ces demandes. Il souligne la nécessité de disposer sur le territoire communal de ces services.

Il propose au conseil municipal de solliciter l'État pour obtenir une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35% pour des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux à l'ancienne gare de lumière et au Mas des jeunes. L'estimation de cette opération s'élève à environ 60 597.60€ HT

Approuvé à l'unanimité

6. Compte de gestion 2021 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget communal établi par le receveur municipal.

En section de Fonctionnement le montant des recettes s'établit à 1 311 207,73 € et celui des dépenses à 965 010,48 €. Le résultat de clôture est de 462 290,97€.

En section d'Investissement le montant des recettes s'établit à 724 866,90 € et celui des dépenses à 514 047,00€. Le résultat de clôture est de 545 455,50€.

Approuvé à l'unanimité

7. Compte de gestion 2021 du budget Transport Scolaire

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Transport Scolaire établi par le receveur municipal.

En section de Fonctionnement le montant des recettes s'établit à 15 323,58 € et celui des dépenses à 8212,06 €. Le résultat de clôture est de 7 111,52€.

En section d'Investissement le montant des recettes s'établit à 5 015,40 € et celui des dépenses à 0€. Le résultat de clôture est de 5 015,40€.

Approuvé à l'unanimité

8. Compte administratif 2021 – Budget Principal Commune

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2021 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

9. Compte administratif 2021 – Budget Transport Scolaire

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2021 du

budget Transport Scolaire et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

10. Affectation des résultats 2021

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2022 en fonctionnement, et l'autre partie en investissement de ce budget, et de réaffecter en même section les excédents des budgets annexes 2022.

Approuvé à l'unanimité

11. Impositions directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau de 2021. Il fait observer que, d'après les éléments fournis par l'Etat, les valeurs locatives augmenteront de 3,4 %.

Il rappelle que le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend l'ancienne part départementale qui a été supprimée. Il est donc de 31,13% (16% part communale taux 2022 et 15,13% part départementale taux 2022).

Les occupants de résidence principale verront leur taxe d'habitation réduite cette année ; en 2023 seuls les propriétaires de résidences secondaires paieront la taxe d'habitation.

Approuvé à l'unanimité

12. Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose les montants des subventions accordées aux associations.

Les conseillers municipaux membres d'une association ne prennent pas part au vote.

A.D.M.R. : 2 500 ; Anciens combattants de Goult : 800 ; Chœur DOMITIA : 1 000 ; Cantine scolaire : 20 000 ; Club des loisirs : 12 000 ; Coopérative scolaire : 1 000 ; DDEN : 50 ; Avenir Goult Roussillon : 1 500 ; Festival Quatuors à cordes : 500 ; HAPA : 500 ; Judo Club : 600 ; Marché de Coustellet : 100 ;

Moto club : 2 000 ; Personnel communal : 980 ; Regain : 100 ; Restos du cœur : 500 ; Sapeurs-pompiers 80 ; Syndicat des apiculteurs : 200 ; Souvenirs français : 100 ; Soirée d'été en Luberon : 500.

Approuvé à l'unanimité

13. Budget Primitif 2022 - Commune

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	344 679,00	002	216 093,72

DEPENSES		RECETTES	
012 - Charges de personnel	590 250,00	013 Atténuation de produits	1 000,00
014 - Atténuation de produits	25 000,00	70 - Recettes de gestion	39 020,00
042- Opération d'Ordre	5 750,00	73 - Impôts et taxes	1 008 169,00
65 - Autres charges	111 007,00	74 - Dotations	58 465,00
66 - Charges financières	7 000,00	75 - Autres produits	128 550,00
67 - Charges exceptionnelles	8 700,00	77 - Produits exceptionnels	12 500,00
68 - Dotation aux provisions	5 500,00		
Virement à l'investissement	365 911,72		
Total	1 463 797,72		1 463 797,72

Section d'Investissement

Opération	Dépenses	Recettes
133- Cimetière	35 000,00	
153- Moulin de Jérusalem	60 000,00	10 000,00
166- Chapelle des Hommes	96 872,00	15 000,00
168- Travaux de voirie	356 138,26	47 500,00

Opération	Dépenses	Recettes
172- Matériel-Matériel-Mobilier	46 400,80	12 000,00
173- Aménagement urbain	37 000,00	2865,00
183- Bâtiments communaux	346 886,20	97 000,00
188- Parking Lumières	24 425,97	
189 Equipements sportifs	7 506,24	
190- Avenue E. Ducroît	520 000,00	90 000,00
Opérations financières	51 700,00	

Opération	Dépenses	Recettes
021- Virement Section Fct		365 911,72
001- Solde Exécution Invest		545 455,50
16- Emprunt		150 000,00
1068- Excédent 2021		246 197,25
Total	1 581 929,47	1 581 929,47

Approuvé à l'unanimité

14. Budget Primitif 2022 - Transport Scolaire

Section d'Exploitation

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	5 750,00	002- Excédent 2021	77 905.92
012 - Charges de personnel	100,00	74- Subvention	13 000,00
65 - Autres charges	50,00		
68 - Dotation aux provisions	3 840,40		
Virement à l'investissement	81 175,52		
Total	90 905,92		90 905,92

Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
21- Immobilisations	127 165,47	001- Excédent 2021	44 159,55
Equipement car	2 000,00	21- Virement Section Fct	81 175,52
		28- Amortissement	3 830,40
Total	129 165,47		129 165,47

Approuvé à l'unanimité

15. Transfert au Syndicat d'énergie Vauclusien de la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques

Monsieur le Maire propose que la commune de Goult transfère au Syndicat d'énergie Vauclusien la compétence infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électrique (IRVE) en application du paragraphe 2-2-2 des statuts du Syndicat d'énergie Vauclusien.

Approuvé à l'unanimité

16. Convention de groupement de commande pour la réalisation de marchés publics d'Assurances

Monsieur le Maire propose la signature avec la CCPAL et la commune de Gargas d'une convention de groupement de commande pour réaliser un marché public d'assurances à effet du 01/01/2023 ainsi qu'une prestation préalable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Approuvé à l'unanimité

17. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose suite à la demande du receveur municipal d'admettre en non-valeur les titres non recouverts sur d'anciens exercices pour un montant de 40€ et de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

18. Délibération relative à la résiliation du bail emphytéotique concernant la parcelle G 131

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Conseil Départemental souhaite acquérir la parcelle G 131 de 190m². Aussi, il propose de rompre le bail emphytéotique qui lie la commune, le département aura donc l'entretien de cette parcelle à sa charge.

Approuvé à l'unanimité

19. Achat de la parcelle I 551

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat de la parcelle I 551 d'une superficie de 216m² situé dans le village.

Approuvé à l'unanimité

20. Tarifs occupations domaine public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'instauration d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles décidée par délibération n°2021-26. Il propose de maintenir en 2022 le tarif de l'an dernier qui est de 15€ le m².

Approuvé à l'unanimité

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire présente l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.